

DÉCRETS

ET

ORDONNANCES

Concernant les Mines, Minières, Usines et Carrières,
rendus pendant le second semestre de 1813, et
les années 1814 et 1815.

Les décrets et ordonnances concernant les mines n'ayant été insérés dans le *Journal des Mines* (à l'exception de quelques-uns) que jusques et compris le 1^{er} semestre de 1813, ce qui forme une lacune de deux ans et demi, on a pensé qu'il serait utile de remplir cette lacune, en faisant connaître ici les dispositions des principaux actes relatifs aux mines, émanés du Gouvernement pendant le second semestre de 1813, et les années 1814 et 1815. Dans le but de faciliter les recherches, on a eu soin de rappeler les titres de ceux qui ont déjà paru dans le *Journal*, et de placer à la suite de ces mêmes actes un index qui leur est particulier, et dans lequel ils sont classés suivant l'ordre alphabétique.

Second semestre de 1813.

Pierres à
feu.

DÉCRET du 5 avril 1813, relatif au commerce, à la circulation et à l'exportation des pierres à feu. (*Bulletin des Lois*, tome XLIII, page 265.)

Exploita-
tion des car-
rières.

DÉCRET du 4 juillet 1813, qui approuve un règlement spécial concernant l'exploitation des carrières de pierres calcaires, dites *pierres à bâtir*, dans le département de la Seine, et qui déclare ce règlement applicable aux carrières de même espèce, situées dans le département de Seine et Oise. (*Journal des Mines*, tome XXXIV, page 144 et suiv.)

DÉCRET du 17 juillet 1813, portant : 1^o. que, pour cause d'incompétence, l'arrêté du conseil de préfecture du département de la Mayenne, relatif au patouillet des forges de Montcor, dont les sieurs *Leboul* et *Bigot* sont propriétaires, est annulé; et 2^o. que l'ancien mode de lavage, pratiqué aux dites forges, sera rétabli, et l'usage du patouillet suspendu, jusqu'à l'arrêt à intervenir. Forges de Montcor.

DÉCRET du 6 septembre 1813, qui autorise les sieurs *Simon Melchior de Bièvre*, et *Melchior Joseph Mareschal*, à exploiter pendant 99 ans, et dans une étendue de terrain de 14 hectares, une carrière d'ardoise au lieu dit de Bourache, commune de Fumay, département des Ardennes, en se conformant au mode d'exploitation prescrit par ledit décret, et sous la condition expresse que les requérans seront tenus d'exploiter par eux-mêmes, ou par leurs héritiers, sans pouvoir rétrocéder leurs droits à qui que ce soit. Ardoisières de Bourache.

DÉCRET du 6 septembre 1813, qui permet aux sieurs *Marie-Etienne Monnier* et *Emmanuel Jobez* de rétablir une usine à fer en la commune de Syam, canton de Champagnole, département du Jura, et qui autorise les demandeurs à fabriquer des fers blancs dans cette même usine, composée des divers artifices désignés au présent décret. Usine à fer de Syam.

DÉCRET du 28 septembre 1813, qui accorde au sieur *Jean-Baptiste Raulot* la permission d'établir un bocard sur le ruisseau de Thonnance-les-Joinville, arrondissement de Vassy, département de la Haute-Marne, en remplacement du moulin à tan qui existait sur le ruisseau précité. Bocard de Thonnance.

DÉCRET du 26 décembre 1813, qui accorde aux dames *Anne-Elizabeth-Joséphine-Émilie de Choiseuil-Meuse*, épouse du sieur *Pierre-Marie de Suffren Saint-Tropès*, et *Adrienne-Béatrix-Françoise Chantal de Choiseuil-Meuse*, aux sieurs *Ignace-Hippolyte* et *Louis-Nestor-Casimir Commart* frères, le droit d'exploiter à perpétuité les mines de houille situées à Charbe la Laye, et autres communes environnantes, arrondissement de Schelestat, département du Bas-Rhin, dans une étendue de surface de 11 kilomètres 488750 mètres carrés, et sous les charges et conditions prescrites par ledit décret. Mines de houille de Charbe, etc.

DÉCRET du 26 décembre 1813, qui permet au sieur *Martin Lejeas* de transporter le feu de forge à lui appartenant Forge de Tarsul.

dans la commune de Courtivron, sous les halles de la forge qui lui appartient également dans la commune de Tarsul, département de la Côte-d'Or.

Mines de houille de Minerve. DÉCRET du 26 décembre 1813, portant qu'il est fait aux sieurs *Jean-Louis Picou*, propriétaire à Minerve, *Jean-François Loup*, propriétaire à Carcassonne, et *Jean-Vincent Loup*, officier de santé à Siran, tous les trois associés par acte du 13 juillet 1813, concession des mines de houille situées en la commune de Minerve, arrondissement de Saint-Pons, département de l'Hérault, et ce, dans une étendue en superficie de 4 kilomètres 52 hectomètres carrés, conformément au plan joint au présent décret.

Année 1814.

Usine de Castels. DÉCRET du 19 mars 1814, portant permission d'établir en la commune de Castels, département des Landes, un haut fourneau à fondre le minerai de fer et deux autres fourneaux de forges. (Voyez ci-après l'ordonnance du 4 novembre 1814.)

Marais de la vallée de la Scarpe. DÉCRET du 22 mars 1814, portant règlement sur la manière de pourvoir à l'achèvement et à l'entretien des travaux de dessèchement des marais de la vallée de la Scarpe, département du Pas-de-Calais.

Matières d'or et d'argent. ORDONNANCE du Roi, du 8 juillet 1814, qui permet, aux conditions y exprimées, la sortie libre des matières d'or et d'argent en lingots, piastres, monnaies étrangères et ouvrages d'orfèvrerie et de bijouterie. (*Bulletin des Lois*, tome 1^{er}, page 275.)

Ingénieurs des Mines. INSTRUCTION du conseiller d'État, directeur général des Mines, du 1^{er} septembre 1814, pour les ingénieurs en chef des mines. (*Journal des Mines*, tome XXXVII, page 439 et suiv.)

Poudres et Salpêtres. ORDONNANCE du Roi, du 23 septembre 1814, portant fixation : 1^o. du prix du salpêtre livré par les salpêtriers à la régie des poudres et salpêtres; 2^o. des prix des poudres et salpêtres vendus par ladite régie au Gouvernement et aux particuliers. (*Bulletin des Lois*, tome II, page 230.)

ORDONNANCE du Roi, du 19 octobre 1814, portant concession, au marquis *d'Osmond*, des mines de houille dites de Roche-la-Molière. (*Journal des Mines*, tome XXXVI, page 395 et suiv.)

Mines de houille de Roche-la-Molière.

ORDONNANCE du Roi, du 28 octobre 1814, qui approuve un règlement spécial concernant l'exploitation des crayères et des marnières dans les départemens de la Seine et de Seine et Oise. (*Journal des Mines*, tome XXXVI, page 459 et suiv.)

Crayères et marnières.

ORDONNANCE du Roi, du 4 novembre 1814, qui permet au sieur *Louis Frèrejean*, manufacturier à Lyon, de maintenir en activité, pendant trente ans, la fonderie de fer, cuivre et plomb, à lui appartenant, située rue de la Vieille, en ladite ville de Lyon, département du Rhône.

Fonderie établie à Lyon.

ORDONNANCE du Roi, du 4 novembre 1814, portant qu'il est sursis provisoirement à toute exécution du décret du 19 mars dernier, concernant l'établissement, par les sieurs *Turpin*, *Dubourg* et Compagnie, d'un haut fourneau à fondre le minerai de fer et de deux autres fourneaux de forges, en la commune de Castels, département des Landes, à proximité du haut fourneau et forges d'Uza, appartenant au marquis de *Lur Saluces*.

Usines de Castels et d'Uza.

ORDONNANCE du Roi, du 2 décembre 1814, qui fait concession au sieur *Paul-Barthelemi Goutt*, propriétaire et manufacturier, des mines de houille, alun et couperose, situées en la commune de Bize, département de l'Aude, dans une étendue de surface de 16 kilomètres carrés 46 hectares.

Mines de la commune de Bize.

ORDONNANCE du Roi, du 26 décembre 1814, qui fait concession aux sieurs *Jean Barlatier* et *Libérat-Pierre-Hippolyte Barlatier* frères, *François Reboul*, *Pierre Armand*, *Joseph-Jean-Baptiste Graille*, et *Gaspard Brouchier*, du droit d'exploiter les mines de houille existantes dans les communes de Martigues et Château-neuf-les-Martigues, département des Bouches-du-Rhône, sur une étendue de surface de 12 kilomètres carrés 81 hectares.

Mines de houille des Martigues.

ORDONNANCE du Roi, du 26 décembre 1814, portant que les tourbières communales, en exploitation pour l'usage commun des habitans, sont comprises dans les exceptions de la loi du 20 mars 1813, relative à la vente d'une

Tourbières communales.

partie des biens des communes. (*Journal des Mines*, tome XXXVI, page 471 et suiv.)

Année 1815.

Houillères de Commen-try.

ORDONNANCE du Roi, du 13 janvier 1815, portant que les mines de houille découvertes et à découvrir, dans la commune de Commen-try, arrondissement de Montluçon, département de l'Allier, accordées par arrêt du conseil du 12 juillet 1788, tant à la dame veuve de Chazeron qu'aux sieurs et demoiselle Berthet, sont concédées, pour les trois quarts, aux sieur *Branças - Villars*, et *Nicolas-Rambourg*, propriétaires de forges, cessionnaires des droits de la dame Chazeron et dudit sieur Berthet; et, pour un quart, aux sieurs *Alamargot de Villiers*, *Dardant*, *Desbeauvais* et de *Bise*, ou leurs ayant-cause, héritiers de ladite demoiselle Berthet, pour en jouir comme concessionnaires par indivis, et dans la proportion précitée, à titre de propriétaires incommutables, conformément aux art. 51 et 53 de la loi du 21 avril 1810.

Manufactures et ateliers.

ORDONNANCE du Roi, du 14 janvier 1815, contenant règlement sur les manufactures, établissemens et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode. (*Journal des Mines*, tome XXXVII, page 389 et suiv.)

Ouvrages d'or et d'argent.

ORDONNANCE du Roi, du 3 mars 1815, contenant désignation des bureaux de douanes par lesquels doivent sortir les ouvrages d'or et d'argent destinés à l'étranger, et des bureaux de garantie auxquels doivent être envoyés les mêmes ouvrages venant de l'étranger. (*Bulletin des Lois*, tome III, page 209.)

Direction générale des Mines.

ORDONNANCE du Roi, du 17 juillet 1815, qui réunit la direction générale des mines à celle des Ponts-et-Chaussées. (*Journal des Mines*, tome XXXVIII, page 160.)

Manufacture de glaces et de verre.

ORDONNANCE du Roi, du 29 septembre 1815, concernant la société anonyme formée pour l'exploitation des manufactures de glaces et de verre de Saint-Quirin et de Monthermé, départemens de la Meurthe et des Ardennes. (*Bulletin des Lois*, tome 1^{er}, page 382.)

CONCERNANT LES MINES.

363

ORDONNANCE du Roi, du 30 octobre 1815, portant qu'il est fait concession aux sieurs *Rosentritt*, *Dandrez* et *Houillère de Lobsann*, du droit d'exploiter la mine de houille dite de Lobsann, canton de Soulz, arrondissement de Wissembourg, département du Bas-Rhin, et les minerais de soufre, de vitriol et d'alun qui peuvent se trouver dans l'étendue de ladite houillère, sur une surface de 11 kilomètres carrés 75 hectares 61 ares.

ORDONNANCE DU ROI, du 29 novembre 1815, concernant les houillères de Trouilhas, arrondissement d'Alais, département du Gard. Houillères de Trouilhas

En vertu des dispositions de la présente Ordonnance :

1°. Les quatre concessions accordées par l'art. 5 du décret du 12 novembre 1809, dans l'étendue du terrain limité par l'art. 4, sont maintenues, avec la réserve portée en l'art. 7, en faveur des six premiers particuliers y désignés.

2°. Le sieur *Armand-Charles-Auguste de La Croix*, duc de *Castries*, tant comme aux droits de dame *Marie-Adélaïde de La Croix de Castries*, veuve d'*Alexandre-Louis*, vicomte de *Mailly*, et de *Edmond-Eugène-Philippe-Hercule de La Croix*, marquis de *Castries*, que comme représentant le maréchal de *Castries*, son père, est et demeure concessionnaire et propriétaire incommutable des mines de houille de l'arrondissement de Trouilhas, comprenant celles de la Grand-Combe, et de la totalité des mines de houille de la forêt d'Abilon, qui y sont réunies, pour ne former qu'un seul arrondissement de concession.

3°. La concession accordée aux sieurs *Jean-Jacques Puech* et *Pierre Goirand*, devant renfermer les mines de houille de l'arrondissement de Pradel, comprenant les mines de Trescol, sera composée, outre ces mines, de celles de Plusoc.

4°. Il n'est apporté aucune modification à la concession accordée au sieur *Stanislas Serres*, devant comprendre les mines de la Finadon.

5°. La concession accordée au sieur *Méjean* ne comprendra que les mines de la Levade et de la Touche.

6°. Les mines de Champeloison formeront un seul et

unique arrondissement de concession, lequel sera accordé; s'il y a lieu, aux sieurs *Pierre Souleiret, Louis Gasais, Jean-Louis Dautun, Antoine Polgé, Louis Dautun, et Jean Ginestouf*, ou à leurs ayant droit; à cet effet, les six particuliers ci-dessus nommés seront tenus de se retirer par-devant le préfet du département Gard, pour faire toutes les justifications, et satisfaire à toutes les obligations requises par la loi pour l'obtention des concessions, si fait n'a été.

7°. Il n'y a lieu à faire droit aux demandes des sieurs *Jean-Louis Gabourdès, Pierre Sauveron, Jean-Baptiste-Joseph Mathieu, Jean-Pierre-Deveze-Gardien Desparcieux, Nicolas-Largusier Aubrespin, et Remy*, desquelles ils sont et demeurent définitivement déboutés.

8°. Le duc de *Castries*, au nom et comme représentant feu le maréchal de *Castries*, son père, ancien concessionnaire des mines de houille de Masdiétu, est réintégré dans la possession et jouissance desdites mines, à la charge par lui de se faire limiter et de satisfaire aux obligations prescrites par la loi.

FIN DES DÉCRETS ET ORDONNANCES.

INDEX

Des Actes relatifs aux Mines, rendus pendant le second semestre 1813, et les années 1814 et 1815.

A.

- ALAMARGOT DE VILLIÈRES (M.)** et associés, concessionnaires des mines de houille de *Commentry* (Allier). 362.
- ALLIER** (dép. de l'); Ordonnance du roi, du 13 janvier 1815, relative aux mines de houille de *Commentry*. — 362.
- ALUN** (Minerais d'). *Voyez* Minerais d'alun.
- ALUN** (Mines d'). *Voyez* Mines d'alun.
- ARDENNES** (Dép. des); Décret, du 6 septembre 1813, relatif aux carrières de *Bourache*, commune de Fumay. — 359.
- ARDOISIÈRES**; Décret du 6 septembre 1813, relatif à l'exploitation des ardoisières de *Bourache* (Ardennes). 359.
- ARGENT ET OR** (Matières d'). *Voyez* Matières d'argent et d'or.
- (Ouvrages d'). *Voyez* ouvrages d'or et d'argent.
- ARMAND** (M. P.) et associés, concessionnaires des mines de houille de *Martigues* (Bouches-du-Rhône). 361.
- ATELIERS**; Ordonnance du roi, du 14 janvier 1815, contenant règlement sur les — qui répandent une odeur insalubre, etc. 362.
- AUDE** (Dép. de l'); Ordonnance du roi, du 2 décembre 1814, concernant les mines d'*alun* et de *couperose* de Bize. — 261.

B.

- BARLATIER frères** (MM. J. et L. P. H.) et associés, concessionnaires des mines de houille de *Martigues* (Bouches-du-Rhône). 361.
- BAS-RHIN** (Dép. du); Ordonnance du roi, du 30 octobre 1815, concernant la houillère, etc., de *Lobsann*. — 363. Décret du 26 décembre 1813, relatif aux mines de houille de *Charbe-la-Laye*. — 359.
- BERGHET** (M. et Mlle.) et associés, concessionnaires des mines de houille de *Commentry* (Allier). 362.
- BIÈVRE** (S. M. de) et **MARESCAL** (M. J.), propriétaires des ardoisières de *Bourache*, commune de Fumay (Ardennes). 359.
- BIGOT et LE BOUL** (MM.), propriétaires des forges de *Montcor* (Mayenne). 359.
- BIJOUTERIE** (Ouvrages de). *Voyez* Matières d'or et d'argent.
- BIZE** (Aude); Ordonnance du roi, du 2 décembre 1814, concernant les mines de houille de — 361.
- BOCARD** de Chonnance (Haute-Marne); Décret du 28 septembre 1813, relatif au — 359.
- BOUCHES-DU-RHÔNE** (dép. des); Ordonnance du roi, du 26 décembre 1814, concernant les mines de houille des *Marti-*